

Procédure d'obtention du Chromebook de la Région Pays de la Loire

Un Chromebook offert à chaque élève entrant en Seconde

La Région Pays de la Loire met gratuitement à disposition un Chromebook pour tous les élèves entrant en classe de Seconde. Cet outil pédagogique accompagnera les élèves tout au long de leur scolarité au lycée et au-delà.

Comment bénéficier du dispositif ?

1. Effectuer la préinscription

L'élève (ou sa famille) doit compléter le formulaire de préinscription en ligne afin de :

- vérifier son éligibilité au dispositif ;
- transmettre les informations nécessaires à l'attribution du Chromebook.

Lien d'inscription :

<https://enquete.paysdelaloire.fr/surveyserver/s/paysdelaloire/176-DL-MonOrdiAuLycée/inscription.htm#3>



Important : veuillez à renseigner une adresse électronique valide. Un courriel de confirmation contenant un numéro de dossier sera envoyé à cette adresse.

2. Validation du dossier

Si l'élève remplit les conditions d'attribution prévues par le règlement de la Région, les responsables légaux recevront un courriel les invitant à :

- prendre connaissance du règlement du dispositif ;
- signer en ligne la charte d'usage de l'ordinateur.

La signature est entièrement dématérialisée.

Les courriels de signature sont envoyés entre la fin du mois d'août et le début du mois de mai, selon les données transmises par les différents ministères. **Il est impératif de réaliser cette signature pour que le dossier puisse être validé.**

3. Distribution du Chromebook

La distribution est organisée par la Région directement au sein des établissements scolaires, avec leur appui. Elle sera réalisée courant novembre et au fur et à mesure de la validation des dossiers. Chaque Chromebook est attribué nominativement à un élève.

Modalités de mise à disposition

Le Chromebook est prêté par la Région pendant toute la durée de la scolarité de l'élève dans son établissement. À l'issue de sa scolarité, l'élève pourra demander à conserver définitivement son Chromebook, conformément aux conditions prévues par la Région.